

# Décision modificative n° 3 - 2018

# I Eléments-clé de construction du projet de décision modificative n° 3 - 2018

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'inscrire des ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne pas d'appel à contribution ni à redevance complémentaire.

# II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de décision modificative s'articule en conformité avec les principaux domaines d'intervention de l'Etablissement.

## Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision Modificative 2	Décision Modificative 3
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 235 712	313 433,95	71895	0
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 814 590	826 040	-75 200	0
Gestion des crues et des étiages, modernisation	717 400		3 305	
Gestion administrative de la redevance	34 100			
Exploitation des ouvrages	5 801 802	1 139 473,95	0	0

Pour ce qui est de <u>l'exploitation</u>, entretien et aménagement de <u>l'usine et du barrage de Naussac</u>, il s'agit de redéploiements pour la mise en « provision pour gros travaux» de crédits non utilisés suite au glissement de calendrier du projet d'aménagement de la microcentrale du Réals (700 k€), la réalisation de nouvelles prestations sur le dernier trimestre (190 k€), l'ajustement des besoins relatifs à la consommation électrique liée au pompage (37 k€), la notification de la tranche optionnelle du marché d'exploitation (15 k€) et l'entretien des espaces verts (5 k€).

Pour ce qui est de l'<u>exploitation</u>, entretien et aménagement du barrage de Villerest, il s'agit de redéploiements pour la mise en « provision pour gros travaux» de crédits à reprogrammer en 2019 sur les travaux de modernisation des sirènes existantes (540 k€), la réalisation de nouvelles prestations (140 k€) et de travaux en cours de planification sur le dernier trimestre (102 k€), les compléments de crédits permettant de notifier l'avenant n° 2 du marché 2017BA06 relatif au changement des mats des sirènes (13 k€) ainsi que l'étude sur l'influence des lachûres (2 k€), et enfin la réparation d'un véhicule (3 k€).

## Prévention et réduction du risque inondation

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision Modificative 2	Décision Modificative 3
Ø	Appui collectivités TRI/SLGRI	190 850	45 000		
BASSINS	Appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	184 250	170 870		
NS DE	Accompagnement technique d'actions de prévention		845 000		-463 300
ACTIONS	Expérimentations dans le prolongement de l'analyse des potentialités en termes de champs d'expansion de crues		40 000		
Prévention et réduction du risque inondation		375 100	1 100 870	0	-463 300

Il s'agit ici de retirer les crédits de l'action Diagnostic entreprises dont le financement (par voie de subventions exclusivement) et la mise en œuvre (nécessairement partenariale) s'avèrent par trop aléatoires dans le contexte d'intervention actuel. Ceci ne pénalise en aucune façon le recours à l'outil d'autodiagnostic déjà développé par ailleurs.

#### Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision Modificative 2	Décision Modificative 3
SAGE Allier aval	454 162			- 50 000
SAGE Cher amont	100 935			
SAGE Cher aval	133 350			
SAGE Loir	198 740			
SAGE Loire amont	201 461			
SAGE Loiret	112 950		75 000	
SAGE Loire en Rhône-Alpes	35 103			
SAGE Sioule	84 383	5 070		
SAGE Yèvre Auron	142 242			
SAGE Haut-Allier	207 983	0		
Contrat territorial Val d'Allier	153 242			
Contrat territorial Val de Cher	89 675		- 30 000	
Continuité et restauration des milieux naturels	32 795		80 000	- 11 790
Reliquats de contribution SAGE			29 000	
Aménagement et gestion des eaux	1 947 021	5 070	154 000	- 61 790

Il s'agit de retraits de crédits, suite au report en 2019 d'une étude sur deux gravières (50 k€) et d'une autre sur la restauration de la continuité écologique sur la Mayenne (12 k€), cette dernière devant être précédée d'une étude géotechnique en cours.

#### Patrimoine foncier de l'Etablissement

Il est proposé d'admettre en non-valeur deux titres de recettes de 2014 présentés par la Payeure régionale (poursuites infructueuses) et d'affecter des crédits disponibles à l'action correspondante. Ces titres correspondaient à des rappels de fermages 2008-2012 sur le site de Serre-de-la-Fare, pour un montant total de 727 €.

#### Décision modificative n°3 2018

#### **Budget principal**

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement				
Total de la section de fonctionnement	- 525 090		- 525 090	
Total du budant asianian	- 525 090		- 525 090	
Total du budget principal	- 525 090		- 525 090	

## **Budget annexe - Exploitation des ouvrages**

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	- 1 300 900			- 1 300 900
Total de la section de fonctionnement	1 300 900	- 1 300 900		
Total du hudget enneve	o	- 1 300 900		- 1 300 900
Total du budget annexe	- 1 300 9	- 1 300 900 (1)	- 1 300 900 (1)	

<sup>(1)</sup> Ecriture d'équilibre entre la section d'investissement et de fonctionnement

L'application des dispositions contenues dans le projet de décision modificative n° 3 des budgets principal et annexe pour 2018 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- Approbation de la décision modificative n°3 de l'exercice 2018 Budget principal
- Approbation de la décision modificative n°3 de l'exercice 2018 Budget annexe Exploitation des ouvrages
- Constitution d'une provision semi-budgétaire Budget annexe
- Demande d'admission de mise en non-valeur Budget principal